

Procès-verbal
Comité Directeur
24 Novembre 2012

Sont présents ou représentés : Anthony Elkaïm, Nadir Allouache, Brice Chambard, Christian Robert, Hervé Coutelas, Guillaume Kerner, Franck Soupın, Serge Guilhou, Christian Barret, Jean-Roger Dimur, Said Mezzine, Patrice Santero, Philippe Deliac, Leila Gramhi, Erick Romeas, Kouider Sabour, Sabine Tessier, Jean-Luc Guétrot, Marcel David, Bruno Briand, Sylvie Sırerol, Raynald Amadei.

Pascal Delfosse, absent, a officiellement démissionné du Comité Directeur.

Gérard Santoro (DTN par intérim) et Stéphane Babey (DAF) sont présents.

Le président Elkaïm ouvre la séance à quinze heures et remercie l'ensemble des participants. il explique les avancées en matière de communication et demande aux membres du comité directeur de faire remonter toutes les informations. Concernant les sites internet des ligues régionales, il est important que ceux-ci se coordonnent avec celui de la fédération. Ce projet a déjà fait l'expérimentation avec la ligue Rhônes-Alpes.

Concernant les affiliations et les licences, 920 clubs sont d'ores et déjà affiliés et les services fédéraux recensent 30 000 licenciés.

Point n° 1 : Règlement médical :

Le document soumis à l'approbation du comité directeur est présenté par le médecin fédéral. Deux points majeurs : le fond de l'œil et l'électrocardiogramme dont il convient de fixer la périodicité.

Jean-Luc Guétrot, Serge Guilhou estiment qu'il convient de suivre l'avis des médecins et demandent que la réglementation soit la même pour tous et ceci pour des raisons de lisibilité.

Pour le fond de l'œil, le médecin fédéral préconise une validité de deux ans pour les compétitions casquées et d'un an pour les compétitions non casquées.

Le DTN par intérim estime nécessaire que le fond de l'œil soit renouvelé chaque année.

Pour l'électrocardiogramme, le médecin demande un examen tous les deux ans.

Un délai de 12 jours entre deux compétitions non casquées ;

Un délai de 5 jours entre deux compétitions en protection complète ;

Hervé Coutelas insiste sur la nécessité d'établir des règles simples, lisibles pour tous.

Après les débats, le président demande aux membres du Comité Directeur de se prononcer :

Pour l'examen du fond de l'œil, le Comité Directeur décide un renouvellement chaque année (date anniversaire) à l'unanimité.

Pour l'électrocardiogramme, le Comité Directeur décide d'une durée de validité de deux années (date anniversaire). Electrocardiogramme pour les vétérans (40 ans) en adéquation avec la réglementation des fédérations internationales.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point n° 2 : indemnités responsables commissions sportives nationales :

Ce point indiqué à l'ordre du jour créé de réelles divergences au sein de la fédération et même du mouvement sportif.

Le 2^{ème} vice-président, Brice Chambard, estime qu'en effet un responsable de commission ne saurait toucher des vacations pour des compétitions. Il rappelle également que des bénévoles sont très investis au niveau régional et que, eux, ne seront jamais indemnisés.

Anthony Elkaïm explique qu'il a d'ailleurs demandé la restitution des chèquiers des commissions car cette situation pose de gros problèmes aux services fédéraux ».

Hervé Coutelas explique que la comptabilité associative nécessite une rigueur administrative importante. Jean-Roger Dimur propose qu'un parcours de signature doit être identifié afin que les techniciens puissent valider les paiements. Le président rappelle que toutes les procédures de signature sont identifiées

Il n'y aura donc pas d'indemnités pour ceux qui ne mettront pas en place d'actions.

Point n° 3 : passeports sportifs :

Un passeport sportif sera proposé une fois le renouvellement de délégation décidé. Par ailleurs, la confédération est en train de réfléchir à l'instauration un « permis de combattre » pour toutes les disciplines dans lesquelles existe une recherche de K.O. Une réunion est prévue à ce sujet le 13 décembre 2012 avec les autres membres de la confédération.

Se pose également la question du passeport payant. Dans ce cas, Anthony Elkaïm propose que si c'est la décision, ceux-ci soient alors distribués par les ligues et que celles-ci perçoivent un pourcentage.

Point n° 4 : vacations officiels et Commission Nationale Juges/arbitres :

Les vacations des officiels représentant un coût important dans le budget d'une compétition nationale, le Comité Directeur envisage de voir à la baisse le montant des vacations des Juges arbitres .

La vacation fédérale est actuellement de 110 €. Les ligues, quant à elles, demeurent autonomes, et fixent les vacations des officiels au sein de leur région selon leurs moyens.

Concernant la baisse du montant des vacations, Serge GUILHOU souligne l'investissement du corps arbitral. Bien qu'étant favorable à une baisse de cette vacation pour le bien financier de la Fédération il estime toutefois que celle-ci ne doit pas être excessive et qu'il faut prendre en considération les doléances du corps arbitral et les contraintes qu'exigent leur fonction. Avec son expérience dans ce rôle, il précise cependant qu'il faut faire le distinguo entre le superviseur et les juges arbitres, le travail et la responsabilité n'étant pas la même. Si le comité directeur décide de baisser le montant des vacations, il fait laisser à 110 € celle des superviseurs.

Saïd Mezine, responsable de la commission nationale des juges et arbitres, confirme ces propos.

Hervé Coutelas se demande si la FFSCDA ne devrait pas commencer par regarder ce qui se passe dans les autres fédérations et s'en inspirer, sachant que notre fédération est largement au-dessus de ce qui se passe ailleurs. En effet, ces fédérations donnent entre 40 euros et 60 euros la vacation/jour.

Le président souligne que tout le monde doit faire des efforts dans l'intérêt de la Fédération et que cette mesure permettra à l'avenir un plus grand nombre de compétitions et que depuis sa prise de fonction, neuf juges-arbitres ont eu l'occasion d'officier dans les différents Championnats d'Europe, du Monde et Coupe du Monde Amateur. Il propose donc de maintenir 110 euros pour les superviseurs et de baisser la vacation pour les juges-arbitres.

Après discussion, le comité directeur adopte une vacation à 110 euros pour les superviseurs et 80 euros pour les juges/arbitres :

Unanimité 110 euros pour les superviseurs

Majorité : 80 euros pour les juges/arbitres

Pour les autorisations des galas, toutes les demandes sont directement adressées à la fédération qui valide son autorisation et en informe le président de ligue conformément à la réglementation en vigueur.

Point n° 5 : point sur les compétitions nationales et internationales :

La saison a débuté avec la mise en place des coupes de France dans les différentes disciplines. La qualité des organisations de ces compétitions a permis la réussite sportive de ces coupes et il faut souligner l'importance de l'investissement des bénévoles au cours de ces manifestations qui ont rencontré un vif succès participatif.

Concernant l'international, on est allé à Saint Petersburg, Ankara, Bratislava et départ demain pour Bucarest. Pour les trois premières rencontres internationales citées, les résultats ont été à la hauteur de nos attentes. Il faut souligner que cette réussite internationale est le fruit de la politique volontariste menée par la fédération envers les équipes de France. Cette politique, relayée par les techniciens en charge des équipes de France et le soutien du Ministère dans le cadre de la convention d'objectif, porte ces fruits et nous espérons que cela continuera.

Point n° 6 : relations fédérations internationales et conventions :

Cette convention basée sur les propositions faites par Erick Roméas devra notamment comporter le plus d'informations précises sur l'identité du représentant des fédérations internationales sur le territoire français.

Le président souhaiterait également éviter les disparités concernant les taxes des fédérations internationales. Pour cela, il propose que ces dernières harmonisent leurs taxes et que les clubs organisateurs envoient la taxe à la FFSCDA et que celle-ci reverse à la fédération internationale. Ceci permettrait une vraie transparence quant au destinataire de la dite taxe. Le président demande l'autorisation au comité directeur de poursuivre dans cette voie au niveau de la rédaction de la convention. Le comité directeur confirme cette orientation en l'adoptant à l'unanimité.

Point n° 7 : réglementation des compétitions juniors :

Actuellement, les juniors ont entre 18 et 20 ans alors que pour les fédérations internationales cette catégorie correspond aux 16/18 ans. Ce changement pourrait être proposé lors du prochain comité directeur. Christian Robert est chargé du suivi de ce dossier.

De même, il existe certaines disparités quant à la catégorie « poussin » qu'il convient de lisser. Il est proposé au Comité Directeur que toutes les disciplines référencent la catégorie Poussin.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point n° 8 : qualification aux championnats de France dans les différentes classes :

Pour les Elites, il s'agit de savoir si la fédération leur impose les championnats régionaux. Le président Elkaïm pense que certaines grosses ligues seront peut-être lésées.

Serge Guilhou propose que les championnats régionaux soient imposés et ceci dans toutes les disciplines.

Toutes les disciplines devront passer par les championnats régionaux à compter de la saison prochaine.

Concernant les chèques de caution, leur montant est fixé à 150 euros pour toutes les disciplines et toutes les catégories.

Point n° 9 : développement de la pratique féminine par l'Aérokick :

Un travail est actuellement mené sous la responsabilité du CTN Laurent Bois afin de développer la pratique féminine de nos disciplines par le biais de l'aérokick.

Point n° 10 : présentation du DTN par intérim :

Gérard Santoro a été nommé DTN par intérim en remplacement de Jean-Michel Reymond. M.Santoro présente son parcours dans le haut niveau et la formation et explique que, dans cette situation d'intérim, il estime nécessaire de définir la fonction de DTN. Il entend donc aider les élus à définir une politique fédérale, la mettre en œuvre et à l'évaluer selon les indicateurs fixés par le Ministère des Sports.

Il va falloir également se battre pour conserver les quatre postes mis à disposition par l'état et souhaite solliciter l'attribution d'un cinquième poste étant donné la spécificité des besoins de la FFSCDA.

Il explique par la suite avoir déposé un dossier de demande de reconnaissance du statut de haut niveau pour les sports de contact et évoque les différentes stratégies à suivre pour optimiser cette politique de haut niveau.

Gérard Santoro évoque ensuite la nécessité de s'interroger sur la pratique des sports de contact en loisir et de mettre en place un plan de développement pour ce public.

Point n° 11 : date prochain Comité directeur et Assemblée Générale Ordinaire :

Le prochain comité directeur et l'assemblée générale ordinaire auront lieu le samedi 23 février 2013 à Bagnolet ou à Lyon.

Point n° 12 : point sur la réunion de la confédération entre la FFSCDA, la FMDA et la FFFCDA :

Le président explique que cela fait maintenant un an et demi qu'il rencontre les dirigeants de la FMDA et de la FFFCDA dans le cadre de la confédération. Madame Jocelyne Triadou a été

chargée de servir de médiateur. La solution proposée par Anthony Elkaïm de tous évoluer sous la même bannière semble avoir été retenue.

Une rencontre a eu lieu jeudi dernier mais en réalité il n'y avait pas de volonté de rassemblement de la part des deux autres structures alors que le président Elkaïm s'était entendu auparavant avec ces derniers sur les modalités de ce rassemblement en leur proposant d'intégrer la FFSCDA en respectant la parité au sein du Comité Directeur et que cette unité servirait nos disciplines grâce à la mutualisation de nos énergies et de nos moyens. Le président espère poursuivre dans ce sens dans l'intérêt de nos disciplines.

Point n° 13 : point sur le renouvellement de la délégation :

Notre dossier de demande de renouvellement pour les délégations de nos disciplines est bien arrivé dans les délais malgré les rumeurs entretenus par certains. Ce dossier particulièrement exhaustif correspond aux exigences juridique, administrative et sportive demandées par le ministère de tutelle.

Par ailleurs, la fédération a demandé une délégation pour la discipline Pancrace.

Point n° 14 : acquisition siège social de la FFSCDA :

Dans le cadre de l'acquisition du siège social actuellement loué à Bagnolet. Le président se dit favorable à ce que la FFSCDA se porte acquéreur des locaux qu'elle loue 144 avenue Gambetta. Le président informe que les négociations se poursuivent avec la municipalité et que dans le prochain semestre, un accord pourrait être conclu.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Le président revient auprès des membres du comité directeur sur la démission de Monsieur Pascal Delfosse du Comité Directeur. Il fait part de sa déception et de son incompréhension, Du fait qu'il s'était entretenu avec ce dernier.

Jean-Roger Dimur demande la création d'une commission destinée à travailler au perfectionnement du site internet de la FFSCDA. Il lui ait répondu qu'un pôle communication était en place, supervisé par Monsieur Pascal SPETER et que toutes les idées étaient les bienvenues.

A 17h45, le Président clôt la séance du Comité Directeur.

Fait à Bagnolet, le samedi 24 novembre 2012

« Lu et approuvé »

Le Président

Anthony Elkaïm



« Lu et approuvé »

Le Secrétaire Général

Christian Robert

